

# Communauté de communes de l'Orée de Bercé- Belinois

## COMPETENCE AMENAGEMENT

### COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
  - Création des Zones d'Aménagement Différées (ZAD) nécessaires à la mise en œuvre des opérations relevant de l'une des compétences de la Communauté de communes.
  - Elaboration, révision et suivi de documents d'urbanisme prévisionnel : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur.
  - Exercice du droit de préemption urbain (DPU) dans le cadre des opérations relevant de l'une des compétences de la Communauté de communes (une délibération favorable de la commune concernée est nécessaire).
- Accueil des gens du voyage :
  - Aménagement entretien et gestion des terrains d'accueil pour les gens du voyage

## COMPETENCE LOGEMENT

### COMPETENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
  - Etude, réalisation et suivi des opérations de logement social d'intérêt communautaire incluant la viabilisation des terrains concernés : les opérations d'intérêt communautaire sont celles comportant au moins 5 logements.
  - Etude, création et gestion de logement-foyers non médicalisés pour personnes âgées.

- Mise en place et suivi d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'Opérations Régionales d'Amélioration de l'Habitat (ORAH).
- Création et gestion d'aire d'accueil pour les gens du voyage.

## OBSERVATIONS

*Le SCOT du Pays du Mans a été approuvé le 29 janvier 2014. Il associe la Communauté urbaine du Mans Métropole et les Communautés de communes de l'Orée de Bercé Belinois, de Maine Cœur de Sarthe ainsi que la communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau.*

*Il fixe les orientations suivantes en matière d'habitat :*

- *Produire 28 000 logements nouveaux répartis en fonction de l'armature urbaine.*
- *Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins des différents types de ménages.*
- *Définir des règles de consommation d'espace adaptées aux différents contextes.*
- *Densifier le parc de logements pour économiser l'espace.*
- *Maîtriser les extensions urbaines.*
- *Favoriser le renouvellement et la densification du tissu urbain.*

*Encadrer les conditions de développement de l'habitat diffus.*